

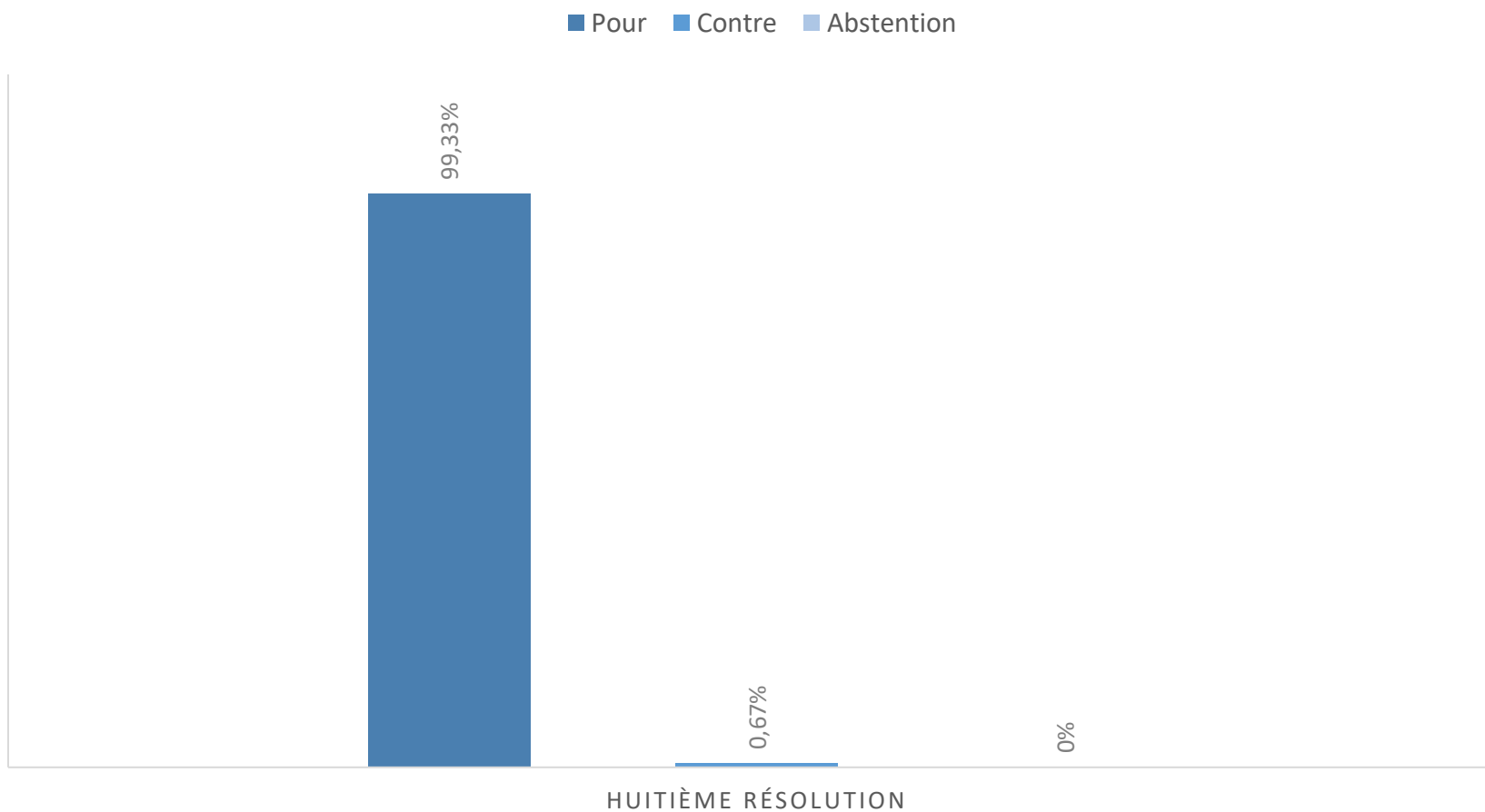


Assemblée Générale Mixte
25 juin 2026

1.

Présentation des résultats du vote sur la politique de rémunération

APPROBATION DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION POUR L'ENSEMBLE DES MANDATAIRES SOCIAUX DE LA SOCIÉTÉ



2.

Présentation de la politique de rémunération des mandataires sociaux

1.6.3. RÉMUNÉRATIONS ET AVANTAGES

1.6.3.1. Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants au titre des exercices 2025/2026

Les tableaux et informations figurant au présent chapitre ont été établis conformément à la Position-recommandation AMF n° 2021-02, intitulée Guide d'élaboration des documents d'enregistrement universels.

Figurent également dans le présent chapitre l'ensemble des informations devant être fournies en application de l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce pour chaque mandataire social de la Société. Conformément aux dispositions du II de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce.

Le Conseil d'administration soumettra au vote de l'Assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025 un projet de résolution portant sur lesdites informations.

Il est précisé à ce titre que l'Assemblée générale en date du 25 juin 2025 a approuvé à 100 % les informations qui lui ont été communiquées au titre de l'exercice 2024 en application de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce.

1.6.3.1.1. Tableau de l'ensemble des rémunérations et avantages

Bénéficiaires	Rémunérations (brutes) (en €)			Avantages et autres éléments de rémunération			Engagements de toutes natures pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux et correspondant à des éléments de rémunérations dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions ou postérieurement à celles-ci	
	Fixe	Variable	Exceptionnelle	Rémunérations allouées au titre du mandat d'administrateur	Avantages en nature/en espèces (en €)	Attribution d'actions gratuites d'options de souscription ou d'achat d'actions	Autres titres de capital, titres de créances, titres donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances	
Antoine FREY	475 000	475 000 ⁽⁴⁾	Néant	12 500	33 420	N/A	Néant	Néant
Jean-Pierre CEDELLE	41 333 ⁽¹⁾	3 433 ⁽⁵⁾	Néant	14 500	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Noël DRON	Néant	Néant	Néant	7 750	Néant	Néant	Néant	Néant
FIMAMENT PARTICIPATIONS	Néant	Néant	Néant	9 000	Néant	Néant	Néant	Néant
Inés FREY	Néant	Néant	Néant	8 000	Néant	Néant	Néant	Néant
Valérie PANCRAZI ⁽⁷⁾	Néant	Néant	Néant	23 000	Néant	Néant	Néant	Néant
SRL Marc VAN BEGIN ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Sogecap	Néant	Néant	Néant	12 750	Néant	Néant	Néant	Néant
Cardif Assurance Vie	Néant	Néant	Néant	14 000	Néant	Néant	Néant	Néant
Predica	Néant	Néant	Néant	12 500	Néant	Néant	Néant	Néant
Jean-Christophe LITTAYE ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Muriel FAURE	Néant	Néant	Néant	24 750	Néant	Néant	Néant	Néant
CAPIMMO ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
David FERREIRA ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Sébastien EYMARD ⁽³⁾	345 000	347 383 ⁽⁴⁾	Néant	Néant	6 300	11 991 titres	Néant	Néant

(1) Rémunération au titre de son contrat de travail à durée indéterminée au sein de la société FREY, conclu le 1^{er} juillet 1986. M. CEDELLE occupe aujourd'hui le poste de Chargé de mission auprès du Président.

(2) En qualité de censeur.

(3) Rémunération au titre de son contrat de travail au sein du Groupe FREY.

(4) Rémunération variable au titre de 2025.

(5) Au titre de l'intéressement.

Le tableau ci-dessus présente toutes les rémunérations et les avantages de toutes natures versés ou dus par la Société et les sociétés contrôlées par la Société, à chaque mandataire social ou dirigeant au cours de l'exercice écoulé, que ce soit dans le cadre du mandat social, d'un contrat de travail ou de missions ou mandats exceptionnels.

Le versement et/ou l'attribution de l'ensemble de ces rémunérations et avantages aux mandataires sociaux de la Société au titre de l'exercice 2025 ont été faits en stricte conformité avec la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale des actionnaires de la Société en date du 25 juin 2025 pour l'ensemble des dirigeants mandataires sociaux de la Société.

Les éléments de rémunération variable, à court et long termes, des dirigeants mandataires sociaux, dont l'attribution est conditionnée à la réalisation de critères de performance exigeants, représentent une part substantielle de leur rémunération totale. Cela permet d'aligner leurs intérêts avec ceux de la Société et d'améliorer, sur le long terme, les performances du Groupe. Conformément aux dispositions de l'article L. 22-10-34 du Code de commerce, compte tenu du vote de l'Assemblée

générale en date du 25 juin 2025 ayant statué sur la politique de rémunération envisagée pour l'exercice 2025, il sera demandé à l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2025 d'approuver les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés ou attribués au cours de l'exercice clos au 31 décembre 2025 à M. Antoine FREY, au titre de son mandat de Président Directeur Général, et à M. Sébastien EYMARD, au titre de son mandat de Directeur Général Délégué, tels qu'ils sont présentés plus en détail ci-après.

Il est précisé que, exception faite des rémunérations variables et exceptionnelles de M. Antoine FREY, et M. Sébastien EYMARD ainsi que des rémunérations allouées à M. Antoine FREY au titre de son mandat de Président du Conseil d'administration, l'intégralité des rémunérations indiquées ci-dessus a été versée au cours de l'année 2025.

La Société et/ou l'une quelconque de ses filiales n'a provisionné ni constaté aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit des membres du Conseil d'administration.

1.6.3.1.2. Tableau de synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées aux dirigeants mandataires sociaux

(En €)	Antoine FREY		Sébastien EYMARD	
	Président Directeur Général		Directeur Général Délégué Groupe	
	2025	2024	2025	2024
Rémunérations dues au titre de l'exercice ⁽¹⁾	1 292 421	1 410 401	699 486	726 163
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	475 000	293 333	N/A	N/A
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	N/A	N/A	N/A	N/A
Valorisation des actions attribuées gratuitement ^{(2) (3)}	N/A	N/A	350 137	190 501
Valorisation des autres plans de rémunération de long terme	N/A	N/A	N/A	N/A
TOTAL	1 767 421	1 703 734	1 049 623	916 664

(1) Détail des rémunérations dues est présenté dans le tableau ci-dessous.

(2) Valorisation des actions gratuites attribuées proratisée au 31 décembre 2025. Le détail est présenté au paragraphe 1.5.11.2.1 ci-avant.

(3) Valorisation au dernier cours de l'année 2024 (29,00 €) et 2025 (29,20 €).

1.6.3.1.3. Tableau des rémunérations et avantages dus et versés aux dirigeants mandataires sociaux

(En €)	Antoine FREY				Sébastien EYMARD			
	Président Directeur Général				Directeur Général Délégué Groupe			
	Exercice 2025		Exercice 2024		Exercice 2025		Exercice 2024	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	475 000	475 000	469 167	469 167	345 000	345 000	333 333	333 333
Rémunération variable annuelle	475 000 ⁽¹⁾	469 167 ⁽²⁾	469 167	440 000	348 186 ⁽¹⁾	336 530 ⁽²⁾	336 530	311 200
Rémunération variable pluriannuelle	293 333 ⁽¹⁰⁾	N/A	266 667 ⁽⁷⁾	116 667 ⁽⁸⁾	N/A	N/A	N/A	N/A
Rémunération exceptionnelle	N/A	150 000 ⁽⁹⁾	150 000 ⁽⁹⁾	N/A	N/A	50 000 ⁽⁹⁾	50 000 ⁽⁹⁾	N/A
Rémunération allouée au titre du mandat d'administrateur	12 500 ⁽³⁾	10 500 ⁽⁴⁾	10 500	13 000	N/A	N/A	N/A	N/A
Avantage en nature	36 588 ⁽⁵⁾	33 420 ⁽⁵⁾	44 900 ⁽⁵⁾	44 900 ⁽⁵⁾	6 300 ⁽⁶⁾	6 300 ⁽⁶⁾	6 300 ⁽⁶⁾	6 300 ⁽⁶⁾
TOTAL	1 292 421	1 138 087	1 410 401	1 083 734	698 683	737 830	726 163	650 833

(1) Rémunération variable au titre du contrat de travail (y compris intéressement) à verser en 2026 au titre de l'exercice 2025 (voir § relatif à la rémunération variable ci-dessous).

(2) Rémunération variable (y compris intéressement) versée en 2025 au titre de l'exercice 2024 (voir § relatif à la rémunération variable ci-dessous).

(3) Rémunérations allouées au titre du mandat d'administrateur à verser en 2026 au titre de l'exercice 2025 (voir § relatif à la politique de répartition des Rémunérations allouées au titre d'un mandat d'administrateur ci-dessous).

(4) Rémunérations allouées au titre du mandat d'administrateur versées en 2025 au titre de l'exercice 2024 (voir § relatif à la politique de répartition des Rémunérations allouées au titre d'un mandat d'administrateur ci-dessous).

(5) Avantages en nature correspondant à un véhicule de fonction et des déplacements en avion.

(6) Avantages en nature correspondant à un véhicule de fonction.

(7) Prime régie par les conditions du plan d'attribution d'actions gratuites n°14 acquise en 2024 et à verser en 2026.

(8) Primes acquises en 2022 (116 667 €), versées en 2024, régie par les conditions du plan d'attribution d'actions gratuites n°12.

(9) Prime exceptionnelle au titre de 2024 et versée en 2025

(10) Prime régie par les conditions du plan d'attribution d'actions gratuites n°15 acquise en 2025 et à verser en 2027.

1.6.3.1.4. Rémunération variable du Président Directeur Général et du Directeur Général délégué

Rémunération variable court et long terme du Président Directeur Général

Les Conseils d'administration des 06 mars et 27 mai 2025, sur avis des Comités des rémunérations des 03 mars et 07 mai 2025, ont décidé de modifier les modalités d'attribution de la rémunération variable « court terme » du Président Directeur Général en aménageant les objectifs pour l'exercice 2025 en modifiant les critères de performance de la rémunération variable :

- fixés annuellement pour l'ensemble des salariés du Groupe ;
- trois types (3) d'objectifs, indépendants les uns des autres ;
- permettent la détermination d'une prime variable annuelle, avec une pondération adaptée en fonction des priorités de l'entreprise pour atteindre 100 %.

En cas d'atteinte de 100 % des critères/objectifs, et sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, le montant de la prime variable annuelle « court terme » de M. Frey s'élève à douze (12) mois de rémunération fixe brute.

Au titre de l'exercice 2025, les critères de performance définis sont déclinés en deux grandes catégories, une financière et une liée à la politique RSE du Groupe (avec une pondération, adaptée en fonction des priorités de l'entreprise, pour atteindre 100 %) :

1. croissance de l'ANR EPRA NTA pa (retraité de la distribution de dividendes et de l'effet dilutif d'opérations d'émission d'équité/quasi equity) ; Critère atteint à 100% sur l'exercice.
2. croissance du Résultat Opérationnel Courant (ROC) (retraité des DAP et DAA) ; Critère atteint à 100% sur l'exercice.
3. l'obtention du quitus du Comité de mission. Critère atteint à 100% sur l'exercice.

Le Conseil d'administration de la Société lors d'une réunion en date du 5 mars 2026, sur avis du Comité des nominations et rémunérations, a constaté que ces critères ont été atteints à 100 % donnant droit à une rémunération variable court terme représentant 475 000 €.

Ainsi, la proportion de sa rémunération variable et de sa rémunération fixe par rapport à sa rémunération totale est chacune de 37 %.

Il est précisé que le versement de cette rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2025 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

Rémunération variable du Directeur Général Délégué

Les Conseils d'administration des 06 mars et 27 mai 2025, sur avis des Comités des rémunérations des 03 mars et 07 mai 2025, ont maintenu la prime variable annuelle au profit de Monsieur, Sébastien Eymard, Directeur Général délégué, au titre de son contrat de travail.

La prime est conditionnée à l'atteinte des objectifs collectifs applicables à tous les collaborateurs et sont par conséquent identiques à ceux attribués au Président Directeur Général.

En cas d'atteinte de 100 % des objectifs collectifs, le montant de la prime variable annuelle de Monsieur Sébastien Eymard s'élève à onze (11) mois de rémunération fixe brute.

Au titre de l'exercice 2025, les critères de performance définis sont déclinés en deux grandes catégories, une financière et une liée à la politique RSE du Groupe (avec une pondération, adaptée en fonction des priorités de l'entreprise, pour atteindre 100 %) :

1. croissance de l'ANR EPRA NTA pa (retraité de la distribution de dividendes et de l'effet dilutif d'opérations d'émission d'équité/quasi equity) ; Critère atteint à 100% sur l'exercice.
2. croissance du Résultat Opérationnel Courant (ROC) (retraité des DAP et DAA) ; Critère atteint à 100% sur l'exercice.
3. l'obtention du quitus du Comité de mission. Critère atteint à 100% sur l'exercice.

Le Conseil d'administration de la Société lors d'une réunion en date du 5 mars 2026, sur avis du Comité des nominations et rémunérations, a constaté que ces critères collectifs ont été atteints à 100 %, et les objectifs individuels de Monsieur Sébastien Eymard à 100 %, donnant droit à une rémunération variable (y compris intéressement) représentant 348 186 €.

Ainsi, la proportion de la rémunération variable et de la rémunération fixe de M. Sébastien Eymard par rapport à sa rémunération totale est chacune de 33 %.

Il est précisé que le versement de cette rémunération variable annuelle au titre de l'exercice 2025 est conditionné à l'approbation par l'Assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2025.

1.6.3.1.5. Répartition de la rémunération annuelle fixe à allouer au Conseil d'administration (anciennement appelé jeton de présence)

Le Conseil d'administration a décidé le 06 mars 2025 que la rémunération annuelle fixe à allouer aux membres du Conseil serait réalisée de la manière suivante pour les administrateurs présents physiquement ou par voie de visioconférence :

- 1 000 € brut par réunion du Conseil d'administration et par réunion du Comité d'audit ;
- 500 € brut par réunion du Comité d'investissement ;
- 250 € brut par réunion du Comité des nominations et des rémunérations ;
- plafond individuel annuel de 15 000 € ;
- une somme supplémentaire de 10 000 € brut pour les administrateurs indépendants, quelle que soit la date d'arrivée ou de départ mais sous réserve que l'administrateur justifie une présence à plus de 2/3 des Conseils et comités dont il est membre et que le montant soit proratisé sur le nombre de mois de présence, sachant que tout mois commencé sera considéré comme un mois complet.

Le Conseil d'administration a renouvelé lors de cette même réunion la possibilité d'attribuer aux censeurs une rémunération prélevée sur le montant de l'enveloppe annuelle allouée par l'Assemblée générale au Conseil d'administration selon les montants et modalités suivants :

- 500 € brut par réunion du Conseil d'administration ; des Comités d'investissement et d'audit ;
- 250 € brut par réunion du Comité des nominations et des rémunérations.

Il est rappelé que la rémunération des censeurs intervient en contrepartie de travaux ou missions effectivement réalisés, et ne vise pas la seule présence aux conseils d'administration ou aux comités (Conseil d'administration du 9 mai 2023).

L'Assemblée générale du 9 mai 2023 a décidé de fixer à la somme de 200 000 € le montant global maximum des rémunérations pouvant être alloués aux membres du Conseil d'administration au titre de leurs mandats pour l'exercice 2023 et les exercices ultérieurs.

Ce montant n'a pas été modifié par l'Assemblée générale du 25 juin 2025.

	Exercice 2025		Exercice 2024	
	Rémunérations dues au titre d'un mandat d'administrateur ⁽⁴⁾ (en €)	Autres rémunérations dues (en €)	Rémunérations dues au titre d'un mandat d'administrateur ⁽⁵⁾ (en €)	Autres rémunérations dues (en €)
Administrateurs				
Antoine FREY	12 500	1 292 421 ⁽³⁾	10 500	1 410 401 ⁽³⁾
Jean-Pierre CEDELLE ⁽¹⁾	14 500	41 333 ⁽¹⁾	14 500	41 214 ⁽¹⁾
Jean-Noël DRON	7 750	Néant	5 250	Néant
Firmament Participations	9 000	Néant	8 000	Néant
Inès FREY	8 000	Néant	8 000	Néant
Valérie PANCRAZI	23 000	Néant	18 000	Néant
SPRL Marc VAN BEGIN ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant
Sogecap	12 750	Néant	8 000	Néant
Cardif Assurance Vie	14 000	Néant	13 500	Néant
Predica	12 500	Néant	11 250	Néant
Jean Christophe LITTAYE ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant
Muriel FAURE	24 750	Néant	23 500	Néant
CAPIMMO ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant
David FERREIRA ⁽²⁾	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	138 750 €	1 333 754 €	120 500 €	1 451 615

(1) Rémunération au titre d'un contrat de travail à durée indéterminée avec la société FREY conclu le 1^{er} juillet 1986. M. CEDELLE occupe aujourd'hui le poste de Chargé de missions auprès du Président.

(2) En qualité de censeur.

(3) Rémunération au titre de son mandat de Président Directeur Général.

(4) Rémunérations allouées au titre de 2025, versées en 2026.

(5) Rémunérations allouées au titre de 2024, versées en 2025.

1.6.3.1.6. Informations relatives à l'existence au bénéfice des mandataires sociaux dirigeants de SA FREY : d'un contrat de travail, de régimes supplémentaires de retraite, d'indemnités ou d'avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou de changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci, d'indemnités de non concurrence

Dirigeants/mandataires sociaux	Contrat de travail	Régime de retraite supplémentaire	Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions	Indemnités relatives à une clause de non-concurrence
Antoine FREY				
Président Directeur Général	NON	NON	NON	NON
Sébastien EYMARD				
Directeur Général Délégué à la Finance et à l'International	OUI	NON	NON	NON

La rémunération et avantages en nature perçus par Monsieur EYMARD dans le cadre de son activité salariée au sein du Groupe FREY est détaillée dans le tableau figurant au paragraphe précédent « Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants ».

Il est par ailleurs précisé que M. Jean-Pierre CEDELLE, actuellement membre du Conseil d'administration, et ancien Président du Conseil de surveillance, est titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée au sein du Groupe FREY depuis le 1^{er} juillet 1986. Il occupe le poste de Chargé de missions auprès du Président.

1.6.3.1.7. Sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par la Société ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages

Au cours des deux derniers exercices, la Société, ni aucune de ses filiales, n'a provisionné, ni constaté, aucune somme aux fins de versements de pensions, retraites et autres avantages au profit de l'un quelconque des membres du Conseil d'administration.

1.6.3.1.8. Actions gratuites

Les tableaux ci-après présentent le nombre et les caractéristiques des actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux par le Conseil d'administration de SA FREY lors de ses réunions du 6 juillet 2016 (Plan n° 4), du 10 mai 2017 (plan n° 6 et plan n° 7), du 20 juin 2018 (plan n° 8 et plan n° 9), du 7 mars 2019 (plan n° 10), du 2 avril 2020 (plan n° 12), du 11 mai 2021 (plan n° 13), du 24 février 2022 (plan n°14), du 23 février 2023 (plan n°15), du 28 février 2024 (plans n°16 et n°17) et du 27 mai 2025 (plan n°18) dont les modalités et conditions sont rappelées au paragraphe 1.5.11.2 du présent rapport ainsi que ci-dessous dans le tableau de synthèse Informations sur les actions attribuées gratuitement.

Actions attribuées gratuitement à chaque mandataire social ou dirigeant au cours de l'exercice

Noms des mandataires sociaux ou dirigeants	Numéro de plan et date d'attribution	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
M. Sébastien EYMARD (Dirigeant)	18 27/05/2025	11 991	350 137 €	27/05/2025	27/05/2029	1. 50 % des actions sous condition d'une croissance de l'ANR EPRA NTA pa (retraité de la distribution de dividendes et de l'effet dilutif d'opérations d'émission d' <i>equity</i> /quasi <i>equity</i>), de +10% entre le 31/12/2024 et le 31/12/2026 ⁽¹⁾ . 2. 50 % des actions sous condition d'évolution du Résultat Opérationnel Courant retraité des DAP et DAA (ROC) de -5% entre le 31/12/2024 et le 31/12/2026 ⁽¹⁾ .
TOTAL		11 991	350 137 €			

(1) Sur la base de comptes consolidés audités et certifiés par les CAC.

Pour de plus amples précisions sur les conditions des plans d'attribution d'actions gratuites, il est repris ci-dessous l'historique des plans d'attributions d'actions gratuites en cours au 31 décembre 2025.

INFORMATION SUR LES ACTIONS ATTRIBUÉES GRATUITEMENT

Numéro de plan	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7
Date du Conseil d'administration	06/07/2016	22/09/2016	10/05/2017	10/05/2017
Nombre d'actions attribuées gratuitement	3 348	2 635	4 101	31 020
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	1 182	2 635	4 101	14 097
M. François VUILLET-PETITE ⁽²⁾	788 ⁽¹⁾	0	4 101 ⁽¹⁾	0
M. Pascal BARBONI ⁽²⁾	0	2 635	0	4 101
M. Sébastien EYMARD	0	0	0	6 792
M. François-Xavier ANGLADE ⁽²⁾	394	0	0	3 204
Date d'acquisition des actions	06/07/2018	22/09/2018	10/05/2019	10/05/2019
Date de fin de période de conservation	06/07/2020	22/09/2020	10/05/2021	10/05/2021
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2025	3 348	2 635	4 101	30 187
Nombre d'actions annulées ou caduques au 31/12/2025	0	0	0	833
Nombre d'actions attribuées restantes au 31/12/2025	0	0	0	0

Numéro de plan	Plan n° 8	Plan n° 9	Plan n° 10	Plan n° 11
Date du Conseil d'administration	20/06/2018	20/06/2018	07/03/2019	10/07/2019
Nombre d'actions attribuées gratuitement	41 826	1 301	35 502	4 567
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	17 487	337	17 392	0
M. François VUILLET-PETITE ⁽²⁾	4 672 ⁽¹⁾	146	4 348 ⁽¹⁾	0
M. Pascal BARBONI ⁽²⁾	4 672 ⁽¹⁾	73	4 831 ⁽¹⁾	0
M. Sébastien EYMARD	4 672 ⁽¹⁾	73	4 831 ⁽¹⁾	0
M. François-Xavier ANGLADE ⁽²⁾	3 471 ⁽¹⁾	45	3 382 ⁽¹⁾	0
Date d'acquisition des actions	20/06/2020	20/06/2020	07/03/2021	10/07/2021
Date de fin de période de conservation	20/06/2022	20/06/2022	07/03/2023	10/07/2023
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2025	36 282	1 049	16 253	3 567
Nombre d'actions annulées ou caduques au 31/12/2025	5 544	252	19 249	1 000
Nombre d'actions attribuées restantes au 31/12/2025	0	0	0	0

Numéro de plan	Plan n° 12	Plan n° 13	Plan n° 14	Plan n° 15
Date du Conseil d'administration	02/04/2020	31/03/2021	24/02/2022	23/02/2023
Nombre d'actions attribuées gratuitement	36 197	47 015	32 742	29 994
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	17 392	26 089	18 902	5 361
M. François VUILLET-PETITE ⁽²⁾	4 348 ⁽¹⁾	6 522 ⁽¹⁾	3 925 ⁽¹⁾	0
M. Pascal BARBONI ⁽²⁾	4 831 ⁽¹⁾	7 247 ⁽¹⁾	5 371 ⁽¹⁾	0
M. Sébastien EYMARD	4 831 ⁽¹⁾	7 247 ⁽¹⁾	5 681 ⁽¹⁾	5 361
M. François-Xavier ANGLADE ⁽²⁾	3 382 ⁽¹⁾	5 073 ⁽¹⁾	3 925 ⁽¹⁾	0
Date d'acquisition des actions	02/04/2022	11/05/2022	24/02/2024	23/02/2025
Date de fin de période de conservation	02/04/2024	11/05/2023	24/02/2026	23/02/2027
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2025	14 642	43 711	30 263	28 122
Nombre d'actions annulées ou caduques au 31/12/2025	21 555	3 304	2 479	1 872
Nombre d'actions attribuées restantes au 31/12/2025	0	0	0	0

Numéro de plan	Plan n° 16	Plan n° 17	Plan n° 18
Date du Conseil d'administration	28/02/2024	28/02/2024	27/05/2025
Nombre d'actions attribuées gratuitement	35 552	940	41 638
Nombre d'actions attribuées aux mandataires sociaux	6 569	0	11 991
M. Sébastien EYMARD	6 569 ⁽¹⁾	0	11 991 ⁽¹⁾
Date d'acquisition des actions	28/02/2026	28/02/2025	27/05/2027
Date de fin de période de conservation	28/02/2028	28/02/2026	27/05/2029
Nombre d'actions définitivement attribuées au 31/12/2025	0	760	0
Nombre d'actions annulées ou caduques au 31/12/2025	2 017	180	868
Nombre d'actions attribuées restantes au 31/12/2025	33 535	0	40 770

(1) Actions attribuées sous réserves de conditions de performances liées à un niveau d'ANR et de ROC.

(2) Mandataire social jusqu'au 25 juillet 2022, date de fin de leur mandat

Il est rappelé que les mandataires sociaux bénéficiant d'actions gratuites devront conserver pendant toute la durée de leurs fonctions de mandataires de la Société ou d'une société qui lui est liée au sens de l'article L. 225-197-2 du Code de commerce, un tiers au moins de leurs actions acquises dans le cadre d'un plan d'attribution gratuite d'actions.

Actions attribuées gratuitement devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° du plan	Date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Dont soumises à conditions de performance
M. Sébastien EYMARD			Néant	Néant